

6. Traitement de l'interpellation écrite par M. Martin Clerc intitulée "Retrouver une déchèterie au service du citoyen"

Auteur: M. Martin Clerc, conseiller général

(contenu de l'interpellation)

"Notre déchèterie fut, il y a eu quelques années, un modèle exemplaire dans la chaîne du recyclage. Les autres communes enviaient notre "Tritout". On venait même de loin découvrir ce concept novateur. Comme l'indiquait son nom, le "Tritout" permettait de recycler bon nombre de produits. Ses horaires étaient adaptés au besoin de la population. Nous avions un service de qualité.

Qu'en est-il maintenant ?

Alors que le nombre de citoyens a augmenté avec la fusion des communes, les prestations de la déchèterie ont grandement diminué.

De nombreux produits ne sont plus repris. De plus, les horaires ont été réduits d'année en année. La population est excédée ! Les citoyens veulent retrouver un service communal digne de ce nom. La réforme du "Tritout" présentée à la dernière séance du Conseil général, était une information du Conseil communal. Les Conseillers généraux n'ont ni pu prendre position et ni en débattre. Cette réforme n'a pas été validée par le Conseil général.

Que pense faire le Conseil communal, suite aux fortes réclamations des citoyens, pour revoir cette réforme et redonner au "Tritout" la qualité de service attendue. Martin Clerc, PCSI + Ouverture".

Réponse du Conseil communal par M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Historique et évolution

- Pour rappel, le Tritout né en 2004 est issu de la volonté de Caritas, associé à la commune de Vicques. Il avait pour but de mettre en place une structure test dans le but d'étendre le concept à d'autres entités communales.
L'idée était d'être très performant "écologiquement", mais aussi socialement en créant une structure propice à des emplois protégés.
- Cependant, force a été de constater que le but d'extension initial n'a jamais pu être atteint.
- A noter, que la conséquence principale de cette non extension combinée aux effets Optima a contraint notre partenaire Caritas à revoir son mode de fonctionnement. En conséquence, le temps passé par Caritas a été réduit drastiquement, passant de 80% (voir plus) à un strict 50%.
- Les textes cantonaux et fédéraux de référence, tels que les Lois sur les Déchets, nous contraignent à prendre des mesures pour respecter les filières d'élimination et de protection des sols.
- Conséquence : il a fallu revoir le fonctionnement du Tritout, on y revient plus loin.

Un service déficitaire

- La loi cantonale impose que les services communaux s'autofinancent.
- A ce jour, la dette cumulée du service est d'environ 38'000 francs.
- L'exercice 2013 s'est soldé par un déficit de 43'000 francs.
- Malgré les efforts du responsable du site, en 2014 le déficit a encore approché les 10'000 francs.
- Conséquence : le Conseil communal était légalement tenu de proposer des solutions pour équilibrer le déficit.

Réorganisation – optimisation de début 2015

- Les contraintes évoquées avant, tant externes en ce qui concerne Caritas qu'internes pour ce qui concerne l'équilibre financier ont conduit le Conseil communal à mettre sur pied un groupe de travail pour analyser et résoudre cette problématique. Le groupe est composé de M. Michel Brahier, Mme Françoise Chételat-Jan, Mme Catherine Marquis et de M. Claude-Alain Chapatte.
- Le groupe a évalué d'autres solutions que Caritas (retraités, professionnels, voyers). Cependant, elles ont été écartées pour deux raisons : le coût (dans tous les cas plus élevés à prestations égales) et la baisse des services (par exemple l'impossibilité de s'occuper de 2 presses).
- La collaboration avec Caritas a été reconduite avec des adaptations indispensables.
- 1^{ère} adaptation : les heures d'ouverture ont dû être revues à la baisse pour tenir compte de la drastique diminution de la présence de Caritas sur le site. Ces horaires plus resserrés ont eu comme autre conséquence de revoir certains processus de collecte afin de ne pas congestionner le site en facilitant un tri plus rapide.
A noter encore qu'en moyenne le Tritout est ouvert 10 heures par semaine contre 8,75 heures à Courrendlin et 9 heures à Courroux. La commune de Val Terbi compte environ 3'000 habitants y compris les habitants de Courchapoix.
- 2^{ème} adaptation : simplification du tri pour éviter la congestion dans des horaires resserrés. Certains déchets ne pouvant plus être valorisés ne sont plus repris comme les bouchons de liège, bougies, etc... Il en va de même pour d'autres objets qui ne sont plus repris au Tritout, car repris gratuitement par les commerces, comme les toners, pneus, batteries, déchets spéciaux (pour ces derniers il faudrait d'ailleurs de lourds investissements pour être autorisés légalement à poursuivre la collecte). La fermeture du coin bazar s'est aussi faite dans cet esprit de simplification, en accord avec Caritas qui n'était plus d'accord de s'en occuper suite aux nouvelles contraintes horaires.
- 3^{ème} adaptation : des quotas stricts ont été mis en place pour les entreprises qui ont dû trouver des solutions, suite à ces nouveaux impératifs. Le Conseil communal les a informées lors d'une séance. Nous étions la seule déchetterie à reprendre les déchets d'entreprise et cette charge était portée par la collectivité. M. Chapatte en profite au passage pour les remercier des efforts qu'elles ont consentis en peu de temps. Le processus a été le même pour les agriculteurs et une solution satisfaisante a pu être mise en place grâce à la précieuse collaboration du Moulin de Vicques
- 4^{ème} adaptation : enfin des mesures purement financières ont été mises en place, elles permettent d'offrir toujours le même service avec des frais d'élimination moindres. On peut citer une nouvelle benne à verre, une nouvelle filiale pour les déchets verts. Rapatriement de la benne à bois dans un lieu mieux contrôlé. Application stricte de quotas par le gérant du site.

Souci permanent du Conseil communal pour un service de qualité

- Reprise des déchets verts en été.
- Malgré l'absence de revalorisation possible, poursuite de la collecte du plastique (économie jusqu'à 100 francs par famille, par année).
- Une légère adaptation des horaires du samedi après-midi répond partiellement à de nombreuses attentes de citoyens.
- Une page Facebook est tenue à jour par la secrétaire communale.

Conclusion

Premièrement, même si le Tritout a évolué, les prestations ne sont pas considérablement à la baisse comme l'interpellation le laisse supposer. La diversité des déchets repris est encore substantiellement supérieure à nombre d'autres déchèteries.

Deuxièmement, après une phase de rodage, le Conseil communal constate que le fonctionnement est bon. Le responsable du site est satisfait des mesures mises en place, il les juge efficaces et répondant aux attentes de Caritas.

L'évolution des pratiques en cours au Tritout n'est pas une volonté du Conseil communal de restreindre les prestations, mais le fruit d'arbitrages chiffrés, étudiés, permettant de garantir un service public équitable, efficace, économiquement supportable répondant aux besoins de la population. Enfin, les modifications des textes législatifs nous obligent à nous adapter en conséquence.

Réponses aux questions de l'interpellation

- Comme expliqué, pour les horaires il n'y a pas de marge de manœuvre et la situation actuelle est encore légèrement meilleure que celle de nos voisins.
- Au sens du Conseil communal, la gestion du Tritout (dans le cadre budgétaire imposé par le Conseil général) relève de la compétence du Conseil communal. L'absence de débat au Conseil général est donc normal, vu le caractère purement exécutif de cette tâche.
- Concernant la qualité du service attendu, le Conseil communal répond qu'il a travaillé au mieux et avec sérieux dans le cadre imposé pour continuer à offrir un service de qualité. La marge de manœuvre est quasi inexistante pour faire mieux avec les contraintes qui sont les nôtres. Nous suivons de près l'état de ce dossier. Si l'évolution des comptes se confirme, nous ne manquerons pas de proposer au Conseil général une modification et une adaptation des taxes en conséquence.
- Merci pour votre attention".

Monsieur Martin Clerc n'est pas satisfait.

Monsieur **Martin Clerc** demande l'ouverture d'une discussion. Dix conseillers généraux la lui accordent.

Monsieur **Luc Chalverat** constate que l'ouverture du lundi était très appréciée par les restaurateurs et les commerçants

Réponse : Caritas a posé quelques conditions : le Tritout étant ouvert le samedi, le lundi n'était plus négociable.

Monsieur **Martin Clerc** a choisi de faire cette interpellation car plusieurs personnes lui ont fait part de leur mécontentement.

Mme **Rudolf Dominique** n'est pas du même avis. Le Conseil communal fait tout son possible et avec les moyens à disposition pour une meilleure gestion du Tritout. Le rôle des conseillers généraux est d'en discuter avec les citoyens et de leur expliquer les mises en place. En tant que commerçante, elle est très contente du service qu'offrent les prestations de Caritas à la déchèterie.

Monsieur **Laurent Der Stepanian** constate qu'il y a trop de directives. De ce fait, ses sacs à poubelle sont de plus en plus sollicités.

Il n'y a pas de solution autre que celle du Conseil communal souligne Monsieur **Michel Gury**.

Monsieur **Pierre Lovis** parle pour la cause de l'agriculture. La mise en place de la récupération des plastiques de balles rondes par le Moulin de Vicques n'est pas convaincante et la taxe n'a pas baissé. **Monsieur le Maire** informe que le Moulin de Vicques récupère ces plastiques à bien plaisir. Le Conseil communal est très attentif. Une modification et une adaptation des taxes peuvent se faire. Ce procédé nécessite une modification du règlement tarifaire concernant la gestion des déchets de la Commune mixte de Val Terbi.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** constate que par le biais de cette interpellation, le Conseil communal est rendu attentif qu'un problème perdure.

Madame **Elisabeth Dennert** revient sur le fait de baisser la taxe des déchets aux agriculteurs. Elle comprend que le règlement tarifaire doit être modifié afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'une baisse tarifaire. Le Conseil communal a une petite marge de manœuvre avant d'entamer une telle démarche.

Monsieur le Maire informe que rien n'est figé, le Conseil communal prend note des remarques de ce soir.